

Master conjoint HES-SO-UNIGE en Développement territorial

Module	Gestion foncière		
Code	GFO		
Type de module	Module de base ou d'orientation (cf. plan de cours de l'orientation)	<input checked="" type="checkbox"/>	Module optionnel <input checked="" type="checkbox"/>
Orientations	Architecture du paysage	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Développement régional	<input type="checkbox"/>	
	Développement territorial des Suds	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Ingénierie géomatique	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Urbanisme de projet	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Urbanisme opérationnel	<input checked="" type="checkbox"/>	
Crédits ECTS	3 ECTS		
Organisation	Semestre printemps, 42 périodes		
Horaires	(sous réserve d'éventuelles modifications) - Jeudi 10 mars 2022 de 13h00 à 17h00 (5 périodes) - Jeudi 17 mars 2022 de 13h00 à 17h00 (5 périodes) - Jeudi 24 mars 2022 de 8h15 à 11h30 (4 périodes) - Jeudi 31 mars 2022 de 8h15 à 11h30 (4 périodes) - Jeudi 7 avril 2022 de 8h15 à 11h30 (4 périodes) - Jeudi 14 avril 2022 de 13h00 à 16h15 (4 périodes) - Jeudi 28 avril 2022 de 13h00 à 16h15 (4 périodes) - Jeudi 5 mai 2022 de 13h00 à 16h15 (4 périodes) - Jeudi 12 mai 2022 de 13h00 à 16h15 (4 périodes) - Jeudi 19 mai de 13h00 à 16h15 (4 périodes)		
Lieu d'enseignement	HES-SO Master à Lausanne		
Responsable et coordination module	Bombenger Pierre-Henri, professeur HEIG-VD pierre-henri.bombenger@heig-vd.ch		
Enseignant-e-s	Bombenger Pierre-Henri, professeur, PhD, HEIG-VD Verest Léonard, urbaniste Divers intervenants sont prévus dans le cours : avocat en droit foncier, spécialiste des remaniements parcellaires, expert des dynamiques foncières en Asie du Sud-Est, urbanistes et spécialistes fonciers des administrations publiques.		
Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement du territoire et politiques publiques à incidence spatiale • Droit de l'aménagement du territoire 		
Compétences visées / Objectifs	À l'issue du module, l'étudiant-e sera capable de : <ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les processus fonciers qui structurent la faisabilité d'un projet urbain ; • Proposer un mode opératoire pour la réalisation d'une opération foncière, sans avoir à la mener ; • Dialoguer plus aisément avec l'ensemble des partenaires impliqués dans les enjeux fonciers ; • Analyser et suivre la réalisation du projet urbain sur les aspects fonciers. 		
Contenu	Le module GFO a pour objectifs de fournir les instruments et méthodes dans les domaines fonciers qui sont nécessaires à la conception, la mise en œuvre et la réalisation de projets territoriaux ou d'équipements-infrastructures. Il aborde les composantes foncières entrant dans la gestion des processus de production urbaine. Les étudiants se confrontent à la vérification de la faisabilité foncière de ce type de projet. L'impact de la structure foncière et la disponibilité des instruments pour pouvoir remanier cette structure et d'assurer sa maîtrise sont étudiés.		



	<p>De manière plus spécifique, le cours traite de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Dynamiques foncières en Suisse et à l'étranger (un exemple détaillé avec un spécialiste)• Régime foncier, instruments de gestion foncière et leurs effets sur la dynamique territoriale• Remaniements parcellaires• Droit foncier et notamment la propriété foncière, les restrictions à ce droit, l'expropriation, le droit foncier rural et les principales jurisprudences
Forme d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none">• Exposés et exercices en classe• Travail de session
Modalités d'évaluation et de validation	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oral <input checked="" type="checkbox"/> Ecrit</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Hors session d'examen <input checked="" type="checkbox"/> En session d'examen</p> <p>Travail pratique réalisé en groupe pendant la session. Les enseignants décident de la composition et de la taille des groupes de travail. Chaque groupe devra analyser un cas pratique pendant le semestre et rendre un rapport de travail en fin de session portant sur ce cas pratique.</p> <p>Le module sera évalué de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">• Hors session d'examen (contrôle continu) : rendu du rapport final sur le travail de session, par groupe, comptant pour 40 % de la note finale• En session d'examen :<ul style="list-style-type: none">– 1 présentation orale du travail de session, par groupe, et réponses aux questions du jury, comptant pour 30 % de la note finale– 1 OCM individuel portant sur l'ensemble de la matière vue en cours (hors travail de session par groupe), comptant pour 30 % de la note finale <p>Les attendus du rapport et de la présentation orale du travail de session feront l'objet de précisions dans le syllabus du cours.</p> <p>Répétition : examen oral individuel de 20 minutes portant sur l'ensemble de la matière vue en cours y compris le travail de session, organisé lors de la session de rattrapage, comptant à 100%.</p>
Bibliographie	Bibliographie : données en cours
Langage	Français
Remarque	
Dernière mise à jour	02.02.2022 – PHB – version validée par RO et RF HES-SO